

15<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

15<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	5 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
Autres départements	7 fr.	13 fr.	24 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RECLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — )	1 fr. 25
» 2 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — )	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Un discours-programme de M. Coolidge. — Berlin a bien proposé aux Alliés un pacte de garantie. — Comment accueillir un pacte franco-allemand? La France n'y peut trouver la quiétude. — Le point de vue anglais; l'entrevue Herriot-Chamberlain. — Le budget au Sénat: Un exposé de M. Henry Bérenger.**

M. Coolidge, dont on n'a pas oublié l'élection quasi triomphale à la présidence des Etats-Unis, vient de prendre officiellement possession de ses fonctions.

A cette occasion, il a prononcé un discours-programme.

M. Coolidge, fidèle à sa nature, est resté dans les généralités, attitude qui s'explique d'ailleurs aussi en partie par l'opposition irréductible d'une fraction du Sénat.

Toutefois, en ce qui concerne la politique étrangère des Etats-Unis, le discours de M. Coolidge comporte quelques indications à retenir.

M. Coolidge ne veut pas engager les Etats-Unis dans les interventions si violemment reprochées à M. Woodrow Wilson.

Mais il tient à conserver à son pays la place éminente qu'il occupe depuis la paix, et à lui assurer dans les Conseils mondiaux un rôle correspondant à son importance et à ses ambitions.

Il veut « maintenir les forces militaires que comportent la dignité et la sécurité d'un grand peuple », entretenir une force équilibrée « intensément moderne et capable de se défendre sur terre, sur mer, sous la mer et dans les airs », et faire en sorte que la marine américaine « continue de tenir le rang relativement plus élevé qui lui appartient » depuis que les Etats-Unis ont entrepris de conclure des conventions à ce sujet avec les autres nations.

« A en juger par l'expérience passée », c'est-à-dire par la Conférence navale de Washington, M. Coolidge estime « qu'il y a beaucoup à espérer de Conférences fréquentes ». Il se montre donc disposé à persévérer dans cette méthode et à favoriser la réunion de Conférences « chaque fois que s'ouvrira la perspective de résultats pratiques heureux ».

Après avoir rappelé la tradition américaine de la solution des conflits internationaux par l'arbitrage, il se prononce pour la participation des Etats-Unis aux travaux de la Cour permanente de justice internationale de La Haye.

Cette dernière déclaration, sans être nouvelle, est d'autant plus intéressante que, la veille, malgré de fortes objections dans des milieux influents, la Chambre des représentants, sur le point de se séparer pour céder la place à la nouvelle, venait de voter, par 301 voix contre 28, une résolution dans le même sens.

Au total, le programme de M. Coolidge ne comporte rien qui puisse nous inquiéter.

Nous sommes d'accord avec lui pour souhaiter que soit développée l'œuvre d'arbitrage de la Cour Permanente de la Haye.

Mais, suivant sa formule, nous voulons espérer que, tous les efforts tentés pour réduire les armements ne nous empêcheront pas de conserver les moyens, tant navals que militaires, d'assurer la défense de notre pays.

Un communiqué d'allure semi-officielle publié par l'Agence Havas confirme que le gouvernement du Reich a adressé aux Alliés des propositions relatives à la conclusion d'un pacte de sécurité.

Berlin s'était d'abord adressé à Londres: Au janvier, l'ambassadeur d'Allemagne demandait au gouvernement anglais de s'associer à une démarche que projetait le cabinet Luther.

M. A. Chamberlain ayant décliné ce rôle d'intermédiaire, et ayant suggéré au gouvernement allemand de négocier directement avec les Alliés, spécialement avec la France, cette méthode fut adoptée par Berlin.

Le 9 février, l'ambassadeur d'Allemagne à Paris faisait une première

démarche auprès de M. Herriot, démarche renouvelée quinze jours plus tard et au cours de laquelle les vues du cabinet Luther étaient exposées: conclusion d'un accord entre l'Angleterre, la Belgique, la France, l'Italie et l'Allemagne, accord aux termes duquel les états signataires s'engageaient à garantir la paix en respectant les frontières du Rhin.

Une démarche analogue a été faite à Londres, Bruxelles et Rome.

Dans un communiqué publié par la presse, le gouvernement allemand précise qu'il a tenu à relever « les possibilités qui existent en vue de résoudre le problème de la sécurité. Il ne peut être question ni de propositions définitivement formulées, ni d'une demande faite par l'Allemagne pour que des négociations formelles soient engagées. Il ne s'agit, jusqu'à présent, que de mettre les gouvernements alliés au courant du point de vue allemand ».

Tel fut le sens et la portée de la démarche de Berlin. Cette suggestion semble avoir déjà fait les frais de négociations animées entre Londres et Paris.

Comment convient-il d'accueillir la suggestion allemande qui paraît avoir séduit, aussitôt formulée, certains esprits dans les milieux gouvernementaux de Londres et de Paris?

Rappelons qu'en la matière les raisons sentimentales doivent s'effacer, quoi qu'il en puisse coûter à notre amour-propre: seule la préoccupation d'obtenir la paix doit intervenir.

L'unique point à retenir est celui-ci: un pacte tel que le suggère le Reich peut-il efficacement assurer la sécurité?

La réponse ne semble pas faire de doute: « Comment, demande M. Romier dans le Figaro, un peuple vaincu peut-il garantir les frontières d'un peuple vainqueur? Magnifique absurdité. Ou le vaincu est plus faible que le vainqueur, et sa garantie n'a aucun sens. Ou le vaincu est plus fort que le vainqueur, et la garantie qu'il offre apparaît comme une duperie pour obtenir des concessions, et gagner du temps ».

Ce raisonnement est d'une logique implacable.

Surmont qu'on n'allègue pas qu'un pacte franco-allemand se complèterait d'un pacte à cinq: c'est simplement reculer la difficulté.

Il est de toute nécessité, et aussi d'une élémentaire prudence, d'envisager l'hypothèse où, en dépit du pacte, l'Allemagne n'hésiterait pas à déclencher un conflit.

En 1914, l'Allemagne a-t-elle hésité une seconde à violer la neutralité de la Belgique dont elle s'était pourtant portée solennellement garante?

Dès lors, quelle serait notre situation si le Reich rompait à l'improviste le pacte collectif?

Nous aurions alors des garanties qu'autant qu'un pacte plus étroit conclu avec nos Alliés se substituerait automatiquement au pacte collectif.

Cette vérité, M. Lucien Romier l'a met en pleine évidence: « La vérité, dit-il, on ne saurait trop le répéter et y insister, c'est qu'un pacte collectif ne peut avoir de valeur qu'autant que ce pacte, étant rompu par un coup de force, le coup de force échoue devant un autre pacte plus restreint et plus solide, conclu au préalable ».

« Tout pacte collectif entre l'Allemagne et les Alliés sera vain si, d'abord, les Alliés ou certains d'entre eux ne sont pas soudés par un pacte antérieur et spécial ».

Et notre confrère de conclure: « Laisser à l'Allemagne l'initiative de la paix, c'est lui laisser l'initiative de la guerre ».

On ne saurait mieux définir la situation.

Dans ces conditions, et à moins de se leurrer étrangement, on ne voit pas le profit que nous aurions à conclure avec l'Allemagne un pacte quelconque qui, par lui-même, serait dénué de valeur.

Maintenant, un fait vient compliquer les termes du problème: l'idée d'un pacte auquel participerait l'Allemagne a de chauds partisans au sein du gouvernement anglais.

Non pas, parce que le cabinet Baldwin cultive la germanophilie. Non, mais certains esprits pensent que le meilleur moyen de gagner le Reich à l'œuvre de paix consiste à le faire entrer d'abord à la Société des Nations, ensuite à l'associer à des pactes de sécurité.

Un tel projet est vraiment séduisant et si on pouvait obtenir un tel but ce serait sans nul doute parfait.

Mais, voici l'écueil: on ne croit pas que les Allemands puissent sincèrement vouloir la paix; l'idée de revanche hante trop leurs âmes, inspire trop leur conduite.

Au fond, les Anglais eux-mêmes se rendent compte de la situation et si leur défiance à l'égard de l'Allemagne n'est pas égale à la nôtre, parce que leur pays est moins menacé, cette défiance n'en existe pas moins.

C'est parce que, malgré tout, les Anglais n'ont pas confiance en l'Allemagne qu'ils se sont refusés et se refusent encore à évacuer Cologne, tant que le désarmement du Reich ne sera pas démontré.

C'est parce qu'ils n'ont pas confiance qu'ils ont repris l'idée d'un pacte.

En définitive, les divergences de vues entre les dirigeants de Londres et de Paris ne sont pas aussi profondes qu'elles semblent.

Au cours de ces dernières semaines, des progrès appréciables ont été réalisés vers un rapprochement.

L'entrevue Herriot-Chamberlain ne pourra que faciliter celui-ci.

Mais n'attendons pas de la courte visite du ministre anglais des résultats sensationnels.

Elle n'est qu'un épisode au cours de négociations laborieuses qui durent depuis des semaines et se poursuivront encore activement au cours des semaines à venir.

La Commission des finances du Sénat, sans perdre de temps, a commencé l'examen du budget.

Pour débiter, elle a entendu un exposé de M. Henry Bérenger, rapporteur général.

Cet exposé présente un réel intérêt, pour trois raisons: 1° M. Henry Bérenger est le rapporteur général; 2° M. Henry Bérenger appartient à la majorité gouvernementale; 3° M. Henry Bérenger préconise d'importantes améliorations au projet soumis au Sénat.

D'une façon générale, M. Henry Bérenger estime qu'il est préférable de conserver au budget de 1925 son caractère de budget d'attente et d'équilibre, toutes les réformes fiscales étant ajournées au budget de 1926.

C'est pourquoi, il eût été préférable: 1° de ne pas toucher aux impôts existants; 2° de ne pas bouleverser complètement la législation fiscale par de multiples dispositions improvisées.

En faveur de sa thèse, M. H. Bérenger a fait valoir un argument du plus grand poids.

Côté du budget à mettre en équilibre, il y a la trésorerie. « Les citoyens français », a dit M. Henry Bérenger, ne sont pas seulement des contribuables jusqu'à concurrence de 34 milliards d'impôts par an; mais ils sont déjà et ils restent des prêteurs du Trésor pour près de 100 milliards cette année ».

M. H. Bérenger tire ainsi la conclusion de cette situation: « La politique fiscale d'après-guerre est nécessairement commandée par la politique de la trésorerie, c'est-à-dire par un appel supérieur et permanent à la confiance publique. Une politique de contrainte et de fiscalité excessive serait donc absolument contradictoire avec la politique de confiance indispensable aux nécessités permanentes du Trésor. C'est pourquoi le budget national de 1925 doit présenter, avant tout, ce caractère de confiance dans l'équilibre et d'unité durable dans la contribution ».

M. Henry Bérenger a, nous semblait-il, parfaitement raison.

## INFORMATIONS

### DÉSARMEMENT ET SÉCURITÉ

L'évacuation de Cologne et l'Angleterre

Interrogé aux Communes, au sujet de l'évacuation de Cologne, M. Chamberlain a répondu: « En ce qui concerne Cologne, nous en connaissons déjà assez, il y a quelque temps, pour savoir que l'Allemagne avait manqué à ses engagements et qu'elle n'était pas justifiée en demandant l'évacuation de la zone de Cologne le 10 janvier, ou avant qu'elle ait remédié à ces manquements ».

Arrivée à Paris de M. Chamberlain. M. Chamberlain est arrivé à Paris vendredi soir. Une entrevue avec M. Herriot est prévue pour samedi.

Lord Grey condamne le projet de pacte franco-anglo-belge. Prenant la parole à un dîner offert par le parti libéral, lord Grey a dit: « Nous ne pouvons pas continuer à repousser tous les projets tendant à donner la sécurité à l'Europe sans jamais en proposer nous-mêmes. Cependant, nous ne devrions pas nous embarquer dans une politique visant à un pacte franco-anglo-belge seulement ».

Un pacte entre la Grande-Bretagne, la France et la Belgique aurait pour effet la conclusion de nous donner la sécurité, il préparerait la voie aux guerres futures. Ce qu'il faut c'est que l'Allemagne entre dans la S. D. N. Et la condition sine qua non de tout pacte conclu sous l'égide de l'Assemblée Internationale de Genève c'est que la France et l'Allemagne y prennent une part égale ».

Aux Etats-Unis. Le président Coolidge en fonctions entre en fonctions. M. Calvin Coolidge, président de la République des Etats-Unis, a pris officiellement possession de ses fonctions le 4. A cette occasion, il a prononcé le discours d'usage et a déclaré: « J'ai longtemps cherché une formule pour la paix permanente. Tandis que la pression économique a été un important élément de discordance parmi les nations, un élément encore plus important tendant à contrebalancer le premier, s'est trouvé être le cœur de l'humanité ».

Les traités faillirent, l'épée faillira; c'est seulement la nature spirituelle de l'homme qui peut être triomphante.

Le programme de l'Amérique ne doit jamais être d'opprimer, mais toujours d'aider. Nous avons déjà contribué largement au règlement des différends en Europe et en Asie, mais il n'est possible d'aider que ceux qui s'aident eux-mêmes.

Soucieux de ces restrictions, le grand devoir qui s'impose à nous est d'employer notre énorme puissance à équilibrer la balance du monde ».

Le général Dawes prend possession de la présidence du Sénat. On sait que d'après la Constitution américaine, le vice-président des Etats-Unis est de droit président du Sénat.

Le général Dawes, dans son premier discours comme président du Sénat, a déclaré à cette assemblée qu'il fallait modifier son règlement afin d'empêcher une minorité de retarder indéfiniment le vote d'une loi par des discours interminables ou par d'autres manœuvres obstructionnistes.

Le ministre des affaires étrangères de Pologne est arrivé à Paris. M. Skrynski, ministre des affaires étrangères de Pologne, est arrivé à Paris, avant de se rendre à Genève où il doit assister aux réunions du conseil de la S. D. N.

Arrivée de M. Pröobrajensky. M. Pröobrajensky, expert financier russe, qui a été désigné par le gouvernement des soviets pour prendre part aux pourparlers entre la France et Moscou, au sujet des dettes, est arrivé à Paris.

Double condamnation à mort. La cour d'assises des Basses-Alpes a condamné à la peine de mort les nommés Gautier et Gualdi accusés d'assassinats, vols qualifiés et tentative de meurtre.

L'école interconfessionnelle. Le président du conseil vient d'adresser au maire de Strasbourg un télégramme lui demandant d'informer la municipalité qu'il l'autorise à donner suite à une délibération municipale demandant l'école interconfessionnelle dans la forme prévue par la loi locale.

Un télégramme analogue a été adressé au maire de Colmar.

COMMENT M. TCHITCHERINE voit l'Europe. Dans un exposé qui a duré trois heures, M. Tchitchérine, commissaire du peuple des Soviets aux Affaires étrangères, a passé en revue la situation mondiale.

L'Angleterre, a-t-il déclaré, demeure la puissance mondiale la plus influente au point de vue militaire et financier, en même temps que s'accroissent les tendances auto-

mistes de ses Dominions, qui ne veulent pas être mêlés aux questions qui ne les concernent pas.

« Du fait qu'elle dépend de la puissance financière mondiale de la Grande-Bretagne, la France est gênée dans le développement de relations amicales avec l'Union soviétique, la Turquie et l'Orient. C'est ce qui explique les variations de la politique française. Cependant, la France fait des préparatifs, car des surprises sont possibles dans l'avenir ».

La révolte kurde. Les bandes insurgées refoulées des villes de Kharpout et de Palo se sont concentrées. Elles ont marché en deux colonnes sur Arghana-Maden et ont occupé cette localité après un engagement avec des détachements réguliers.

On ne signale, d'ailleurs, aucune activité des insurgés.

Au Maroc. Le bilan des pertes espagnoles. Le bilan de la retraite du général Primo de Rivera peut être dressé de la façon suivante: Officiers morts: 190. Officiers blessés: 700. Officiers disparus: 60. Soldats morts: 3.800. Soldats blessés: 14.000. Soldats prisonniers ou disparus: 2.500. Total des pertes: 21.250.

Abd-el-Krim est-il mort? Le Directoire espagnol a communiqué à la presse la note suivante: « Des bruits, de plus en plus persistants, circulent au sujet de la mort d'Abd-el-Krim. Ces bruits ont commencé à circuler il y a quelques jours, et les partisans eux-mêmes du chef rifain s'en feraient l'écho. Des renseignements émanant de confidentiels ajoutent que le frère d'Abd-el-Krim ferait déjà ses préparatifs pour se proclamer chef du Rif ».

Terrible éboulement près de Casablanca. Un éboulement s'est produit dans une carrière de pierre exploitée près de Casablanca par la compagnie Schneider.

On compte vingt et un morts, dont deux Européens, trois blessés et trois rescapés.

Une auto militaire qui allait porter des secours a capoté. Deux soldats ont été blessés.

En outre, dix-huit ouvriers restent ensevelis.

Le ministre des affaires étrangères de Pologne est arrivé à Paris. M. Skrynski, ministre des affaires étrangères de Pologne, est arrivé à Paris, avant de se rendre à Genève où il doit assister aux réunions du conseil de la S. D. N.

Arrivée de M. Pröobrajensky. M. Pröobrajensky, expert financier russe, qui a été désigné par le gouvernement des soviets pour prendre part aux pourparlers entre la France et Moscou, au sujet des dettes, est arrivé à Paris.

Double condamnation à mort. La cour d'assises des Basses-Alpes a condamné à la peine de mort les nommés Gautier et Gualdi accusés d'assassinats, vols qualifiés et tentative de meurtre.

L'école interconfessionnelle. Le président du conseil vient d'adresser au maire de Strasbourg un télégramme lui demandant d'informer la municipalité qu'il l'autorise à donner suite à une délibération municipale demandant l'école interconfessionnelle dans la forme prévue par la loi locale.

Un télégramme analogue a été adressé au maire de Colmar.

COMMENT M. TCHITCHERINE voit l'Europe. Dans un exposé qui a duré trois heures, M. Tchitchérine, commissaire du peuple des Soviets aux Affaires étrangères, a passé en revue la situation mondiale.

L'Angleterre, a-t-il déclaré, demeure la puissance mondiale la plus influente au point de vue militaire et financier, en même temps que s'accroissent les tendances auto-

### Tirages financiers

Foncières 1879

Les n° 211.576 et 947.535 gagnent chacun 100.000 fr.  
Le n° 1.283.313 gagne 25.000 fr.  
Les n° 27.303 et 1.575.594 gagnent chacun 10.000 fr.  
Cinq n° gagnent chacun 5.000 fr.  
90 n° sont remboursés chacun par 1.000 fr.

## CHRONIQUE LOCALE

### FAIRE CONFIANCE !

La Commission des finances du Sénat s'occupe du budget que son rapporteur, M. Henry Bérenger est en train d'éplucher soigneusement. On sait que M. Henry Bérenger est un spécialiste très apprécié des questions budgétaires et ses avis sont, en général, écoutés et suivis.

En sera-t-il ainsi, cette fois? Le Sénat approuvera-t-il son rapporteur au sujet de cet épilage en règle qu'il fait du budget voté par la Chambre?

Quoi qu'il en soit, M. Bérenger indique nettement que le 20 mars un budget général « se traduisant par un excédent possible de recettes sans exonérations fiscales d'aucune sorte » doit être adopté.

Il propose de réduire les dépenses des dépenses de 900 millions. Il paraît même qu'il connaît les chapitres sur lesquels il peut réaliser cette économie.

Mais, cela ne va pas tout seul; et les protestations s'élèvent, par endroits, contre le projet d'économie de M. Bérenger.

Ce projet soulève de vives colères, certainement injustifiées encore, puisque le rapporteur du budget au Sénat n'a pas fait connaître son projet détaillé.

Il est donc prématuré de protester contre l'attitude d'un financier averti comme M. Bérenger, car, les plus ardents défenseurs du budget voté par la Chambre reconnaissent qu'il doit être amendé sur plusieurs points.

Mais le tout est de savoir quels sont ces points faibles, car il y en a beaucoup, de l'aveu même des membres de la majorité, qui sont obligés de reconnaître que ce budget se ressent de la hâte des derniers jours.

Dans le *Matin*, M. Stéphane Lauzanne cite, d'après des journaux techniques, des exemples qui prouvent que la hâte avec laquelle le budget a été hâlé, n'a pas permis à la Chambre de constater d'énormes bévues qui se traduiraient, les unes, par des pertes considérables pour le budget, d'autres par la ruine de contribuables.

Supposons un industriel célibataire exploitant une usine dont le fonctionnement nécessite un fonds de roulement de 5 millions de francs. Le rendement moyen de l'entreprise donne 500.000 francs de bénéfice net, soit 10 0/0 du capital engagé. Quand l'industriel a gagné ses 500.000 fr., au bout de son année, il doit au titre de l'impôt général sur le revenu 220.620 francs; au titre de l'impôt cédulaire, 48.000 francs; en impôts locaux et départementaux, 32.000 francs. Soit, au total, 300.000 francs. Il lui reste net 200.000 francs.

Alors, notre industriel se livre au petit calcul que voici: « Eh! eh! mes 5 millions, après bien des efforts, et de la peine, et du travail, m'ont rapporté 200.000 fr. Et l'année fut bonne... Que serait-ce si l'année avait été mauvaise, si j'avais eu une grève, si le change m'avait été défavorable? Mes 5 millions y passaient... »

Sur quoi, il liquide son usine et place ses 5 millions en Bons de la Défense nationale à 5 0/0, exempts d'impôts. Du coup, il n'a plus de travail, plus de soucis, plus de risques. Et il touche 250.000 francs par an.

Un deuxième exemple est relatif aux parts de fondateur: « La part de fondateur d'une affaire V... qui donna, l'an dernier, un dividende brut de 93 fr. 33, sera frappée cette année d'un impôt de 105 fr. 28; une autre part de fondateur X..., qui donna, l'an dernier, un

dividende brut de 16 francs, sera frappée cette année d'un impôt de 33 fr. 82 ; une part de fondateur Y..., qui donna, l'an dernier, un dividende brut de 62 fr. 50, sera frappée cette année d'un impôt de 67 fr. 98.

Le résultat sera le suivant, « c'est que l'épargnant verra ses parts de fondateur qui tomberont à rien et l'impôt, également, tombera à rien. Il est donc de toute nécessité que le Sénat examine avec attention le budget de la Chambre et repare les quelques erreurs qui ont été faites.

Tout le monde devrait être d'accord sur ce point, et dès lors, on ne comprend pas trop pourquoi on entend gronder, déjà, des menaces contre le Sénat.

Sans doute, il est désagréable d'être pris en faute et de s'entendre traiter de gaffeur, mais l'intérêt des contribuables passe avant l'amour-propre de ceux qui ont voté des taxes inapplicables, contraires au bon sens.

Il faut donc faire confiance à M. Henry Bérenger, et au Sénat, et qui sait ? le contentement sera général !

LOUIS BONNET.

## Le progrès automobile

D'après un tableau publié par le Matin, relativement au nombre d'automobiles qui se trouvent dans les communes de France, il ressort que la commune de St-Céré possède plus d'une auto par 26 habitants.

La commune qui tient le record, c'est Chateaufort-en-France (Seine-et-Oise), on y compte une auto par 7 habitants.

Les communes qui comptent tant d'automobiles sont-elles plus heureuses que celles qui n'en possèdent aucune ? S'il y a tant d'automobiles cela prouve que le pays est riche, que les habitants jouissent de belles ressources qui leur permettent de se payer la fantaisie d'une auto.

Mais si ces possesseurs d'auto sont heureux, quel supplice que cela doit être pour ceux qui vont à pied, lorsque toutes les autos circulent dans la commune, sans compter celles qui arrivent des communes voisines.

Quel tintamarre, et quelle poussière ou quelle boue dans les rues, sur les routes de ces communes.

La circulation doit être impossible et c'est peut-être pour cela que le tribunal de simple police d'Amiens vient de créer un précédent qui fera probablement jurisprudence, et qui intéresse tous les piétons.

Dans cette ville, une auto qui passait sur la chaussée avait projeté dernièrement de la boue sur un certain nombre de passants qui attaquèrent en justice le chauffeur coupable.

Celui-ci, en vertu de l'article 471, paragraphe 12, du Code pénal, qui réprime la projection imprudente d'immondices, a été condamné à 1 franc d'amende.

Eh dam ! Pourquoi ce jugement ne ferait-il pas jurisprudence ? Et pourquoi le chauffeur qui passe à toute vitesse dans les paquets de boue ne serait-il pas responsable des dégâts qu'il fait à la toilette des passants ?

Si tous les passants ébahis portaient plainte, il est possible que les chauffeurs modéreraient leur allure dans la traversée des villes et des rues. Si encore, ces derniers étaient un peu polis ? Mais bah ! ils passent, se retournent, et s'ils voient le passant bien coté, ils rient.

Peut-être qu'à force d'amendes, ils se tiendraient, comme on dit, un peu plus à carreau. Le progrès automobile est certes, très appréciable : tant mieux pour les communes qui possèdent beaucoup d'automobiles. Mais il est bien juste, aussi, que le passant qui va à pied soit protégé par quelque règlement ou jugement contre le chauffeur imprudent et maladroit.

LOUIS BONNET.

## Nos Parlementaires

### Subventions

Comme suite à leurs démarches, MM. Loubet, Sénateur et Bonat, Député, viennent d'être informés que les subventions suivantes ont été accordées par le Ministre de l'Agriculture :

Linaç : Chemin rural de Marterin : 14.666 francs.  
Rueyres : Abreuvoir-lavoir de Biscol : 1.566 francs.

### Démarches

A la suite de démarches effectuées auprès de la Compagnie du P. O., M. Bonat, le dévoué député du Lot a reçu la lettre suivante :

Paris, le 4 mars 1925.

Vous avez bien voulu, d'accord avec MM. de Monzie et Loubet, appuyer près de nous une requête de M. le Directeur de la ligne d'intérêt local de St-Céré à Bretenoux-Biars, en faveur du report de Lamativie à Bretenoux-Biars, du croisement des trains 2612 et 2615 d'une part, 2634 et 2633 d'autre part.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, M. le Député, que nous nous proposons, à notre prochain service, de rétablir la relation matinale de la ligne d'Aurillac à Saint-Denis-près-Martel avec les auto-décl. de Souillac sur Cahors, au moyen d'une avance de notre train 2615 qui correspondrait à Saint-Denis-près-Martel au train 2611 légèrement retardé. Le croisement du train 2615 avec le 2612 serait reporté de Lamativie à Bretenoux-Biars.

Nous donnerions ainsi satisfaction non seulement à la requête de M. le Directeur de la ligne d'intérêt local de St-Céré, on ce qui concerne les trains 2615 et 2612, mais également à votre demande du 13 juillet 1923 en faveur du rétablissement des relations matinales de la ligne d'Aurillac à Saint-Denis-près-Martel avec Gourdon et Cahors.

Par contre, nous ne voyons pas la possi-

bilité, à notre vif regret, de reporter de Lamativie à Bretenoux-Biars le croisement des trains 2634 et 2633 qui correspondrait également à Saint-Denis-près-Martel, le 1<sup>er</sup> aux trains 51 de Paris et 4152 de Capdenac et le 2<sup>e</sup> aux trains 66 express sur Paris et 5445 sur Capdenac. Pour donner satisfaction, il faudrait combler un écart de 1 h. 12 environ, soit par un retard du train 2634 soit par une avance du train 2633, ce qui allongerait considérablement les battements de correspondance à St-Denis-près-Martel et provoquerait des protestations. En outre, une avance du train 2633 (dernier train de la journée), le ferait partir à une heure trop hâtive d'Aurillac et ne lui permettrait plus de relever le train 91 été, de Vic-sur-Cère. Veuillez agréer, etc...

Pour le Directeur de la Compagnie, Le Chef de l'Exploitation, Henry GRÉARD.

En résumé, satisfaction sera donnée pour le croisement à Bretenoux des trains 2612 et 2615 et d'autre part, les relations de cette région avec Gourdon et Cahors seront grandement facilitées par la correspondance à Saint-Denis-près-Martel, avec le train du matin 2611 et à Souillac avec le train 2005 arrivant à Gourdon à 9 h. 23 et à Cahors à 10 h. 33.

Nous rappelons que M. Bonat a été informé par la Compagnie d'Orléans, à la date du 26 novembre 1924, qu'elle se proposait de rendre journalier, lors de son prochain service (5 juin 1925), le train 2010 entre Montauban et Brive, ce qui permettra aux voyageurs de la région Aurillac, Bretenoux, Saint-Denis-près-Martel, ayant à se rendre à Gourdon et Cahors, de faire le voyage aller et retour dans la même journée.

## Mouvement administratif

M. Pépin, secrétaire général du Lot (3<sup>e</sup> classe), est nommé sous-préfet d'Yssingeaux (2<sup>e</sup> classe).

M. Bor, secrétaire général de Belfort, est nommé secrétaire général du Lot.

Nous félicitons MM. Pépin et Bor de leur avancement, qui donne à tous deux la satisfaction qu'ils désiraient. Les nombreux amis qu'ils comptent à Cahors et dans le Lot regretteront le départ de M. Pépin et se réjouiront du retour de M. Bor, qui fut, pendant 2 ans, chef du Cabinet du Préfet du Lot.

M. Pépin laisse le souvenir d'un administrateur actif, bienveillant et compétent et il emporte de vives sympathies.

Nous lui adressons nos compliments pour le poste qu'il obtient et nous souhaitons à M. Bor une amicale bienvenue.

## A la Préfecture

Mme Iches, rédactrice à la Préfecture du Lot, passe de la 6<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> classe. Félicitations.

## Postes

M. Bouyssi est nommé facteur à Albas (section de Cenac).

## Commission départementale

Subventions aux communes  
La Commission départementale a accordé les subventions pour la réfection des chemins ruraux des communes suivantes :

Concorès, chemin de Linarès à Goulème, 14.832 fr ; Cazillac, chemin de Formentès, 2.589 fr ; Cazillac, chemin de Longevoie, 3.245 fr ; Fajoles, chemin de Lastanjon à Rocanadel, 3.547 fr ; Aynac, chemin de Méjanassère à Trémoussère, 8.918 fr ; Linaç, chemin du Cayla, 4.083 fr.  
Une subvention de 350 fr. est accordée à la commune de St-Vincent-Rive-d'Olt pour réparations à la maison d'école des Roques.

800 francs sont accordés pour la construction d'un hangar-abri avec citerne dans le cimetière de Cajarc.

La Commission prononce la reconnaissance des chemins ruraux suivants :

Commune de St-Chamarand. — Chemin rural d'Espagnat à St-Cirq-Bel Arbre ;  
Commune de Comiac. — Chemin d'Alayrac à Salesse ;  
Commune de Teyssieu. — Chemin rural de Planvergne.  
Commune de Cahus. — Grand chemin d'Aurillac à Bordeaux.  
Commune de Linaç. — Chemin de Puyauouy.  
Commune de St-Cirq-Lapopie. — Chemin du Praudines à Pech-Ombran.

Commune de Vinzac. — Chemin de Soumels et chemin de Luborne.  
Commune de St-Paul-de-Vern. — Chemin du Martinet.  
Commune de St-Félix. — Chemin de Rames à Listrion.  
Commune de Cras. — Chemin du Mazet au Combet-de-Gaillard.

Le chemin vicinal n° 2 de Carla à Miramont (Bretenoux) et le chemin vicinal n° 26 de Frayssinet à Lamotte-Cassel sont classés et incorporés dans le réseau des chemins ruraux.

## Lou Gorrit du Quercy

La Société Lou Gorrit du Quercy donnera son grand banquet annuel suivi de bal de nuit, le samedi 14 courant, dans les salons du Restaurant Gillet (Porte Maillot).

Y sont invités tous les parlementaires du département du Lot, ainsi que toutes les personnalités qui s'intéressent à notre œuvre des colonies de vacances (Petits Parisiens dans le Midi).

Y assistera, en costume du pays qu'elle porte avec élégance, la très gracieuse Mademoiselle Bornes, Pastourelle du Quercy (originaire de Soucirac).

## LA COURSE A LA GLOIRE

# 119 Communes battent Marcigny

Dans notre dernier article, nous demandions : Y a-t-il en France des communes où la proportion d'autos est plus forte qu'à Marcigny ? A qui le pompon ? 352 localités se le disputent. Vérification faite, 119 communes ont plus d'une auto par 24 habitants. Nous en donnerons la liste dans notre prochain article.



Départements où se trouvent les communes qui battent Marcigny.

Ces communes ont de 51 à 14.000 habitants et sont dispersées dans 46 départements.

Rien n'y rend l'emploi de l'automobile plus avantageux qu'ailleurs. Il n'y a donc aucune raison pour que les 36.000 communes de France n'arrivent pas bientôt à la même proportion d'autos que Marcigny et ses vides.

Quand il en sera ainsi, les 500.000 autos actuelles seront devenues 2.000.000. La France a encore besoin d'au moins 1.500.000 autos.



## Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de M. Antoine Arnaudet, propriétaire à Lacapelle (près Cahors), père de M. Léon Arnaudet, l'excellent conseiller municipal de Cahors. M. Antoine Arnaudet qui est décédé le 5 mars, à l'âge de 85 ans, jouissait de la sympathie de tous ceux qui le connaissaient.

Nous adressons à M. et Mme Arnaudet, sur leur famille nos bien vives condoléances.

## Obsèques

Vendredi matin ont été célébrées à Cahors, les obsèques de M. André Dreyfus, mécanicien au P. O., décédé à l'âge de 48 ans, et les obsèques de Mme Marie Balagayrie, grand-mère de notre compatriote M. Capmas, contrôleur des Contributions directes à St-Céré.

Une foule nombreuse assistait à ces obsèques et à l'émoi que ces familles en deuil de vives sympathies. Nous leur adressons nos sincères condoléances.

Samedi matin ont été célébrées les obsèques du jeune Roger Clair, employé à la Trésorerie générale du Lot.

Une nombreuse assistance a suivi le char funèbre qui était recouvert de superbes couronnes.

Au cimetière, le dernier adieu a été adressé au regretté disparu par le jeune Bach, au nom des camarades de l'Ecole primaire supérieure et par M. Boudet, Président de la Jeunesse Catholique.

Nous renouvelons à M. et Mme Clair nos vives condoléances.

## Société des Etudes du Lot

La prochaine réunion aura lieu lundi prochain, 9 mars, à 17 heures, dans le local habituel.

## Bal de la Mi-Carême

Organisé par l'Aviron Cadurcien  
Ainsi qu'il fallait s'y attendre, l'annonce d'un deuxième bal Paré-Masqué et Travesti organisé par l'Aviron Cadurcien pour la Mi-Carême a été favorablement accueillie par notre jeunesse et l'on peut déjà augurer un énorme succès.

La Commission du bal a eu le plaisir d'enregistrer (de la part de demoiselles fâcheusement oubliées lors du premier bal) de nombreuses demandes d'invitations. Satisfaction leur sera donnée, de même qu'à celles se trouvant dans le même cas qui voudront bien le lui signaler.

Les membres de l'A. C. qui auraient des invitations personnelles à faire, sont priés d'en adresser leur liste sans retard à M. Caumer, Trésorier.

Afin de stimuler le goût et l'initiative de chacun, et donner à un bal travesti tout l'attrait qu'il comporte, des prix seront accordés par un jury spécial : Aux plus jolis travestis hommes et dames ; aux plus originaux, ainsi qu'aux groupes les mieux conçus.

Enfin la Commission prend des dispositions, pour que chacun emporte de cette soirée, un inoubliable souvenir.

## Assemblée Générale de l'Association « Les Mutiles des Yeux »

L'Association Générale « Les Mutiles des Yeux » dont le siège social est à Paris, 12 rue Pergolèse (16<sup>e</sup>) a tenu son

Assemblée Générale le dimanche 25 janvier dernier devant une salle comble, et s'est terminée par une grande fête de famille.

Voici le vœu le plus important qui a été émis lors de cette réunion : L'Association « Les Mutiles des Yeux » constatant qu'il est maintenant parfaitement établi que les Mutiles des Yeux ont été expertisés et pensionnés de façon différente pour une infirmité identique ;

Considérant d'autre part que le Ministre des Pensions a réuni le 27 octobre dernier une Commission des plus éminents spécialistes de France ;

Que ladite Commission a proclamé l'équité des revendications des Victimes des yeux.

Qu'ainsi le droit à réparation intégrale a été scientifiquement méconnu dans de nombreux cas.

Demande instamment à Monsieur le Ministre des Pensions le redressement rapide des erreurs commises.

Charge le Conseil d'Administration de toutes les démarches utiles et de toute action nécessaire.

Les Camarades blessés ou malades des yeux, et ceux qui ont vu leur affection aggravée des suites de la Guerre ont invité à adhérer d'urgence à notre Association qui fera les démarches nécessaires pour ses adhérents dès que Monsieur le Ministre aura pris sa décision.

La cotisation est de cinq francs par an. (s'adresser 12, rue Pergolèse Paris 16<sup>e</sup>)  
Le Secrétaire Général, Léo JOUBERT.

## Arrestation

Le nommé Fédou qui vola 400 fr. à un pensionnaire de l'hôpital a été ramené à Cahors et entendu par le juge d'instruction.

Fédou a reconnu le vol, et a indiqué comment il avait dépensé l'argent.

C'est stupéfaitement que Fédou a dilapidé les 400 francs volés. Après le vol, il se rendit dans une maison hospitalière où il laissa 100 francs environ.

Fédou a été en traitement à l'hôpital de Cahors ; blessé à la tête, il fut trépané.

## Accident du travail

Le nommé Eugène Tulet, 59 ans, manoeuvre chez M. Pouget, entrepreneur de maçonnerie demeurant 17, rue du Tapis-Vert, s'est fait, au cours de son travail, une piqûre au médus de la main gauche avec une pointe infectée. L'enflure de cette main ne permettra pas à cet ouvrier de reprendre son travail avant une douzaine de jours.

## Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 23 au 28 février 1925, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 3 hommes, 2 femmes.

Interlocaux : 6 hommes, 3 femmes.

En extra : 2 hommes.

Demandes d'emploi non satisfaites : néant.

Offres d'emploi non satisfaites : 15 hommes, 3 femmes.

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 5 mars 1925

### MOUILLAGE DE LAIT

Flamang Léon, 43 ans et sa fille Flamang Marie, 21 ans, métayers à Englandières (commune de Cahors), sont poursuivis pour mouillage de lait.

Flamang Léon père, est relaxé. Flamang Marie, est condamnée à 8 jours de prison avec sursis, à 100 francs d'amende et à l'affichage et à l'insertion du jugement.

### VOL DE BICYCLETTE

Bastit Louis-Gaston, 19 ans, domestique à Caillac, a frauduleusement soustrait une bicyclette appartenant à un jeune domestique de Lutzeh, le sieur Béliben Eugène. Après avoir maillé cette machine et avoir effacé le n° de celle-ci, le voleur pris de remords l'a restituée à son légitime propriétaire.

Bastit est condamné à un mois de prison avec sursis et à 50 francs d'amende.

### ABUS DE CONFIANCE

Aymard Jean-Baptiste, 55 ans, propriétaire à Anjols, avait, en vue de l'achat de bestiaux, emprunté une somme de 1.600 francs à la Caisse régionale de crédit agricole du Lot. Comme garantie du prêt de cette somme il avait déclaré posséder un bœuf que réellement il n'avait pas. Quoique la Caisse régionale agricole ait retiré sa plainte à la suite du remboursement de la somme empruntée, Aymard est condamné à 50 francs d'amende.

### GESTE STUPIDE

Courpét Edouard, charpentier, à Trespoux est ce jeune homme qui, le 9 février 1925 a détérioré la boîte aux lettres de la commune de Trespoux. Il est condamné à 50 francs d'amende.

### OUTRAGES ET REBELLION

Enfin, comparait un sieur Vignals Philémon-Joseph, 45 ans, propriétaire à Labastide-Marnhac.

Le jour de la foire du 28 février, Vignals arrivait à Cahors avec un troupeau de moutons. A l'octroi du faubourg St-Gorges, il fit des difficultés pour payer les frais nécessités par l'entrée en ville de ses bêtes et les droits de place. Il se montra non seulement arrogant mais outragea l'agent de police adjoint aux employés d'octroi. Il se mit en outre, en état de rébellion. Le Tribunal le condamne pour ces faits à 100 francs d'amende.

## NOTRE FEUILLETON

Nous commençons aujourd'hui en 4<sup>e</sup> page, la publication de notre nouveau et intéressant feuilleton

# NIETZSCHEENNE

par Daniel LESUEUR

## SERVICE DES PHARMACIES

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 8 mars 1925, par la Pharmacie ARTIGUE, Boulevard Gambetta

## ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 28 février au 7 mars

### Naissances

Florenty Henriette, rue Pt. Wilson.  
Barbe Thérèse, rue des Orangers.  
Vincent Jacqueline, rue Pt. Wilson, 6.  
Pagès Robert, rue Portail-Alban, 5.  
Bazelle André, rue du Château-du-Roi, 6.  
Esaich Lucienne, rue Tapis-Vert, 4.  
Lades Albert, rue du Château-du-Roi, 24.

### Décès

Bouyssou Marie, s. p., 79 ans, rue Brives, 33.  
Lafage Marius, soldat 80<sup>e</sup> Inf. rue Pt. Wilson.  
Vincens Hugues, s. p., 95 ans, Bd. Gambetta, 85.  
Bureau André, 47 ans, employé chemin de fer, rue des Jardiniers.  
Clair Roger, emp. bureau, 17 ans, rue Lastic, 22.

## Chronique des Théâtres

### ROYAL-CINEMA

SAMEDI 7 — DIMANCHE 8

Un Film d'Art

## LE FANTOME D'AMOUR

ou la

### Sirène de pierre

6 PARTIES

Drame émouvant illustré d'admirables eaux-fortes. Interprété par M. Mascudien, Mmes Gil Clary, Emilia Branco, etc...

### LES DEUX GOSSES

4<sup>e</sup> Episode (3 parties), Fanfan et Claudinet

### VIVENT LES VACANCES

Comique (2 parties)

### Actualités

## PALAIS DES FETES

SAMEDI 7, DIMANCHE 8 mars

### DETTE SACRÉE

Grand Cinéma en 5 parties tiré de la pièce de E. FOLLÈRE. Interprétation hors ligne de

Marie Kid et Michel Varkony  
D'une texture poétique marquée, avec un cas de conscience très pathétique tel est ce film. C'est aussi une étude psychologique de l'âme humaine, et un exposé assez cruel de l'hypocrisie des lois.

Aubert-Journal, documentaire

Donquichottes, comique (2 parties)

BURIDAN (fin), 4 parties

### ORCHESTRE

### PROCHAINEMENT

## Les Fils du Soleil

Grand Film d'actualité

## CHRONIQUE SPORTIVE

### AVIRON CADURCIEN

U. S. de Montréjeau 1 contre Aviron Cadurcien 1

Coup d'envoi : 2 h. 30

Ce match va mettre aux prises deux équipes rivales de 2<sup>e</sup> série, les Cadurciens ont déjà vu à l'œuvre le quinze Montréjeuais lors des championnats de 1923-1924, qui dut baisser pavillon devant l'ardeur des nôtres. Ce fut une très belle rencontre où le jeu ouvert fut pratiqué à outrance, ce qui permit aux adversaires, quoique en championnat, de faire une démonstration pleine d'intérêt de rugby.

Nous sommes persuadés que le public ne manquera pas de se rendre très nombreux au Stade, demain.

Pierre Bureau, notre camarade, vient d'avoir la douleur de perdre son père. L'Aviron Cadurcien présente à toute sa famille ses sincères condoléances.

Notre camarade J. Pagès, membre du Conseil d'Administration de l'A. C., est depuis quelques jours l'heureux père d'un gentil petit garçon.

L'Aviron Cadurcien dépose sur le berceau du nouveau-né, tous ses vœux de bonheur et adresse ses félicitations à Mme et M. Pagès.

### A. S. P. O.

Demain à 1 h. 15 au Stade Linné-Desprats aura lieu un match de football association qui mettra aux prises le Patronage de Cahors et l'A. S. P. O. Nos jeunes cheminots profiteront de ce match pour finir de mettre au point le onze qui le dimanche suivant ira à Limoges matcher en championnat P. O. le onze réputé du dépôt de Montluçon. L'A. S. P. O. de Cahors est en effet qualifiée pour le championnat P. O., ayant match gagné contre l'A. S. P. O. de Bordeaux qui avait intoluit dans son équipe des joueurs non qualifiés pour ce club.

Le match de demain sera très intéressant à suivre, les deux onze s'appliquant à faire du beau jeu.

Nos jeunes cheminots prennent une part très vive à la douleur de leurs camarades du Patronage, en la perte qu'ils viennent de faire d'un de leurs joueurs enlevé à l'affection des siens après une longue et douloureuse maladie. Ils prient ses parents de recevoir ici leurs plus sincères condoléances.

## Football-Association

### FRÉGATE CADURCIENNE

Tous les joueurs convoqués en vue du déplacement de Prayssac sont priés de se rendre au Siège Social demain dimanche, à 10 heures précises.

### Vel-Auto-Lotois

Nous croyons savoir qu'une grande Course Internationale sera organisée le 19 avril par le Vel-Auto-Lotois avec le concours de la Française. Cette importante épreuve sera faite sous le règlement de l'U. V. F. et sera un des plus importants du début de la saison.

Nous ne doutons pas qu'il attirera à Cahors les meilleurs Craks régionaux. Nous en reparlerons.

## AMEUBLEMENTS

# V° BOUZERAND & BERNÈS

31, rue Nationale, CAHORS

## MEUBLES DE TOUS STYLES





### Mieux que les bijoux ceteint de jeune fille

La femme dont l'épiderme est clair, doux, rayonnant de fraîcheur, peut laisser les bijoux à celles qui sont moins favorisées. Mais la beauté du teint n'est pas un don de la nature, elle s'obtient par quelques soins très simples, et l'usage quotidien du Savon Palmolive, le premier savon garanti sans suif. Palmolive est avant tout un savon adoucissant : les huiles de Palme et d'Olive dont il est composé furent de tout temps renommées pour affiner, embellir l'épiderme.

#### Comment il embellit.

Faites donc pénétrer la mousse du Savon Palmolive au plus profond de vos pores. Elle les libérera de toutes impuretés et calmera l'irritation qu'elles ont provoquée. Vous rincez ensuite avec soin et votre peau, rafraîchie, assainie, vivifiée reprendra d'elle-même sa fraîcheur et son éclat.

Achetez un Savon Palmolive et commencez dès ce soir à vous embellir.

Les huiles de Palme et d'Olive — et rien d'autre — donnent au Savon Palmolive sa couleur verte naturelle. Prix : 2 fr. 25

# SAVON PALMOLIVE

Vente en gros : 4, rue de la Paix, Paris, 2<sup>e</sup>. FABRICATION FRANÇAISE

## Bibliographie

### Le Roman Quercynois

LA TERRE DU BON DIEU par nos Compatriotes ALIDA & PIERRE CALEL est en vente à Cahors, Librairie RICARD, Bd Gambetta, 24 Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36 (Envoi franco : 6 fr. 60 pour la France et les Colonies ; 7 fr. pour l'Étranger).

#### Abonnez-vous à

### LA REVUE HEBDOMADAIRE

qui publie dans son numéro du 28 février 1925 : Les Conférences de la « Société des Conférences ». — Choses d'aujourd'hui (IV) « Ce qu'un Historien peut apprendre à la Chambre », par M. Louis Madelin, député. — Voltaire (V) « Voltaire chez le roi de Prusse », par M. André Bellessort.

France : Un an, 48 fr. ; six mois, 24 fr. ; trois mois, 12 fr. — Étranger : Un an, 76 fr. ; six mois, 40 fr. ; trois mois, 22 fr. — Abonn. 5, rue Garancière, Paris. Le numéro : 1 franc.

#### LA NATURE

On sait que *La Nature* est la revue des sciences et de leurs applications aux arts et à l'industrie. Son numéro de cette semaine couvre ce vaste domaine par ses sept études, aussi intéressantes que variées. Voici d'abord un exposé du but auquel répond la prochaine Exposition internationale des Arts décoratifs, tandis que des photographies montrent l'état actuel des travaux.

Puis, c'est le résumé d'une conférence faite à la Société de chimie biologique par M. Polonowski, professeur à la Faculté de Médecine de Lille, dans laquelle l'auteur expose les efforts des savants pour comprendre et reproduire les synthèses organiques que les plantes réussissent en utilisant comme énergie la lumière solaire.

Depuis peu, le S. T. A.é, le service technique de l'Aéronautique, a installé à l'aérodrome de Villacoublay un dispositif de mesure de la vitesse des avions au voisinage du sol qui permet d'établir leurs régimes de marche et leurs instruments de bord. Des photographies illustrent la claire description qui en est donnée.

M. Dybowski, membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut agronomique, fait connaître la valeur des thés d'Indochine et indique le parti qu'on pourrait en tirer pour diminuer nos importations, toujours croissantes, de thés étrangers.

M. Lazenne explique l'action des fluosilicates sur les pierres tendres et gélives et montre le rôle qu'ils

commencent à jouer pour le durcissement et l'imperméabilisation des calcaires et des ciments.

M. Jean Mascart, directeur de l'Observatoire de Lyon, discute les travaux récents sur les déplacements des pôles terrestres, lesquels cherchent à soumettre au calcul ces mouvements fort complexes intéressant géographes et navigateurs.

Après une analyse des récentes communications à l'Académie des Sciences, ce numéro de *La Nature* se termine par une série de documents photographiques montrant l'action des récents raz de marée et des tempêtes sur les dunes de Vendée dont le rivage a reculé de plusieurs mètres. M. le Dr Baudouin qui les a vus commente ces images et montre le danger de ces invasions marines.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie. 126, Boulevard Saint-Germain, Paris.

### VIN 220

Naturel, la pièce de 215 lit. Frs port, fut, congé compris Ech. contre 1 fr. 60 S'adresser : M<sup>me</sup> Léontine BANCEL, Viticulteur à SOMMIÈRES (Gard)

#### AVIS

## VENTE

### Fonds de Commerce

#### Deuxième insertion

Suivant acte sous seings privés en date à Cahors du treize février 1925, enregistré à Cahors, le 17 du même mois, Monsieur MOMMOUTON Jean marchand-tailleur, domicilié à Cahors, boulevard Gambetta, n° 18, a vendu à Monsieur SABRIÉ Amédée, marchand-tailleur, domicilié à Cahors, rue St-Pierre, n° 2, le fonds de commerce de Marchand-Tailleur que Monsieur MOMMOUTON, susnommé, exploite à Cahors, boulevard Gambetta, n° 18.

Les oppositions devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la présente insertion qui est la deuxième. Il est fait élection de domicile chez Monsieur SABRIÉ, rue St-Pierre, n° 2, où les oppositions devront être notifiées.

MARCELLE FRANCE Sciences divinatoires. Envoyer date de naissance, 10 fr. — 63, rue Monge, PARIS (6<sup>e</sup>).

## Salle de Vente

CAHORS, 62, rue Emile-Zola

### ACHAT ET VENTE De MEUBLES et BIBELOTS Anciens

Société des Transports en Commun demande : RECEVEURS (libérés Service Militaire, âgés moins de 40 ans). Se présenter ou écrire pour renseignements : 118, rue du Mont-Cenis, PARIS (18<sup>e</sup>).

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE.

## Hôtel des Ventes

4, rue Blanqui, à CAHORS

### Occasions à profiter

Choix de bureaux ministre avec ou sans casiers, fauteuils de bureaux, bibliothèques, commodes, salon complet Louis XV et Louis XVI parfait état, table et petit meuble Louis XVI incrustations nacre et cuivre, choix de cuivres fantaisie, rouets, étains, calets cuivre et bronze, et meubles divers.

A vendre d'occasion : harnachement anglais. On achète meubles anciens et modernes. (R. C. Cahors 2.258)

## LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodofanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL et le Corps Médical

Le D<sup>r</sup> ORTEL

Ancien Maître des Hôpitaux de Paris

Docteur en Médecine de la Faculté de Paris

écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Faibles couleurs. Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : 10 francs. — Grandeur unique. Regis. Com. Cahors, N° 68.

Feuilleton du « Journal du Lot » 1

## NIETZSCHÉENNE

PAR

Daniel LESUEUR

I

Robert Clérieux sauta de l'auto et franchit la colonnade du Théâtre-Français, dans l'air humide du soir de mars.

Naturellement ! Il s'y attendait. Plus personne. Sur le trottoir, un solitaire marchand de contremarques. Et, dedans, le vestibule désert. La pièce devait être commencée. Stupide retard ! Comment pénétrer dans cette loge sans gaucherie ? Et la présentation de dos à la jeune dame en question, parmi les « chuts ! » des voisins ! Quel ridicule ! S'il n'entrair pas ?

Il s'arrêta sur l'escalier, hésitant. Après tout, cela ne vaudrait-il pas mieux ? Pourquoi cette nouvelle relation ? Et justement lorsque sa femme se trouvait dans le Midi, avec les enfants, Jocelyne Monestier connaissait assurément ce détail. Y

aurait-il une intention de sa part ? Elle perdrait bien son temps !

Le jeune homme sourit, amusé par la déconvenue que s'infligerait toute femme qui tenterait sa conquête en ce moment. Ah ! il avait autre chose en tête ! Même sans la profonde tendresse qu'il gardait à sa petite Lucienne, ses principes arrêtés sur le devoir de fidélité conjugale, il ne serait jamais moins disposé à se lancer dans une aventure.

Son sourire s'effaça. Le poids de ses responsabilités s'alourdissait. Soucieux, il continua de monter machinalement, parce qu'un monsieur et une dame galopèrent derrière lui, le dépassèrent. Pourtant, lorsque la haute glace du palier lui renvoya son image, il la parcourut d'un regard, essaya de présumer l'effet qu'il produisait au premier abord.

L'instinctive satisfaction résultant de cet examen le décida. Quand on a vingt-sept ans, une tournure élégante, de beaux yeux clairs soulignés de cils aussi noirs que les cheveux drus, la moustache fine, et qu'on n'éprouve aucune inquiétude sur la coupe de son habit, la rigidité de son col, ni le chic de son gilet, on ne renonce pas aisément à se présenter devant une jolie femme qui a manifesté le désir de vous connaître. La suggestion opère, fût-on le garçon le

moins fat, de l'esprit le plus solide, apporté-on dans la vie la somme de gravité qu'exigent des fonctions récemment assumées ; propriétaire-directeur de la maison Hector et Jules Clérieux — Robert Clérieux, successeur — une des plus fortes fabriques d'automobiles du monde.

« Il y a longtemps que c'est commencé ? » demanda Robert à l'ouvrière en lui jetant sa pelisse.

« A peine cinq minutes, monsieur. »

Quelle que soit l'heure à laquelle on arrive au théâtre, le rideau, pour une ouvrière, n'est jamais levé que depuis à peine cinq minutes. Ce laps de temps vague et immuable n'importait d'ailleurs pas à Clérieux. Devant la porte de la baignoire d'avant-scène, il entendait, avec un léger battement de cœur, le passe-partout grincer dans la serrure.

Il entra, vit tout de suite la carure massive de Nauders, derrière deux femmes assises au premier rang. Dans la salle obscure, la nappe claire des visages, à l'orchestre, se figeait, immobile. Tandis que, tout proche, baignait l'espace lumineux de la scène. Le décor représentait un intérieur de maison, au bord de la mer. Par les baies ouvertes, l'illusion du large entraînait le regard. Deux ou trois personnages

lançaient des phrases qui donnaient aussitôt à Clérieux cette impression d'arriver dans un pays dont on ne sait pas la langue, avec la crainte de ne la comprendre jamais, — châtiment, d'ailleurs fort court, des spectateurs inexactes.

Il adressait à Nauders une mimique désespérée, pour empêcher celui-ci de lui offrir une chaise plus en avant. Là, au fond, il serait très bien. Si... si... il voyait parfaitement. Qu'on ne s'occupât pas de lui.

Les deux jeunes femmes avaient à peine tourné la tête. Huguette de Gessenay, la fille de Nauders, lui envoyait un bonsoir amical, tandis que Jocelyne Monestier, lui montrant à peine son profil, ramenait bien vite toute son attention vers la pièce.

Clérieux l'examina curieusement. Ce qu'il voyait d'elle lui sembla peu banal. Rien pourtant de cette excentricité dont il se divertissait à l'avance. N'avait-il pas souvent raillé Huguette sur son fanatisme pour cette mystérieuse amie, et rabattu ferme des descriptions enthousiastes qu'il ne se souciait pas de contrôler ?

Pour être encore, à près de trente ans, mademoiselle Monestier, avec de la fortune, il fallait de sérieuses tares physiques. Car, pour les tares morales, Robert, bien qu'il ne les to-

lérât pas en ce qui l'approchait, savait de reste que cinquante mille francs de rente les font aisément oublier. L'hypothèse qu'une jeune fille se refuse de parti pris au mariage paraît inadmissible, surtout à un homme. Celui-ci pourtant convenait in petto que, si Mlle Jocelyne coiffait sainte Catherine, ce devait être parce qu'elle le voulait bien.

Du coin d'ombre où il méditait, à cent lieues d'écouter ce qui se disait sur la scène, il détaillait l'élégance d'un buste souple s'amincissant en une taille étroite et ronde, et cette grâce si séduisante d'un joli dos, sans saillie d'épaules ni cambrure exagérée, ni raideur d'acier, de balles. S'il y avait un corset sous la mousseline de soie incrustée de venise, il devait gagner très librement ce corps flexible.

Clérieux goûtait l'espèce de charme vague, l'attraction indéfinissable de cette élégante créature, dont il ne connaissait pas le visage. Ses yeux, accoutumés maintenant à la pénombre de la baignoire, parcouraient tout ce qu'ils pouvaient saisir, aidés par l'attitude de Jocelyne, qui se détachait de sa chaise, penchée en avant, soulevant sa lorgnette d'une main.

Le cou, très long, donnait de la fierté à la tête. De la nuque fine jail-

lissait une chevelure charmante, d'un blond si tendre qu'elle s'argentait par places, et que tout d'abord, dans l'ombre, Robert avait cru cette jeune tête blanchie prématurément. La coiffure d'ailleurs était originale. Cette masse de cheveux, dont s'échappaient des frisons impalpables, se tordait en une seule natte, qui nimbait la tête, tandis que, des deux côtés, à la hauteur des tempes, une touffe courte bouclait, alléguant et élargissant l'ensemble. Sans doute, c'était à cause du poids de cette natte, ou, encore, par coquetterie, pour la montrer, que Jocelyne était venue sans chapeau.

Cependant, Nauders, que la pièce n'intéressait guère, se tournait à demi pour observer, de son regard supérieur et narquois, la physionomie contemplative de Robert.

Son mouvement avait appelé l'attention du jeune homme, il lui fit signe, d'un coup de menton souriant, dont la claire signification était :

« Chic, ma pupille... Hein ! Qu'en dites-vous ? »

Un sentiment désagréable envahit Clérieux. Il se souvint tout à coup de potins jadis écoutés d'une oreille indifférente, et suivant lesquels Jocelyne eût été la maîtresse du puissant financier. Cela l'ennuyait mainte-

Feuilleton du « Journal du Lot » 2

nant, sans qu'il sût pourquoi. Hochant la tête, comme pour dire : « Ma foi, j'attends de la voir » ; il parut s'absorber dans les péripéties d'un delà de la rampe.

Mlle Monestier n'était pas exactement la pupille de Jérôme Nauders, — ou plutôt de J. Nauders, suivant la signature et les cartes de visite de cet homme, qui, détestant son prénom, ne souffrait pas qu'on le lui rappelât.

Lorsque la jeune fille, à la suite d'un drame mal connu, resta seule dans la vie (il y avait de cela environ huit ans), Nauders fut nommé administrateur de la succession embrouillée que laissaient les parents de Jocelyne. Ami intime du père, ayant toujours accueilli l'enfant comme la compagne préférée de sa propre fille Huguette, déjà connu d'ailleurs pour le génie financier qui faisait de lui l'un des plus heureux brasseurs d'affaires, il était tout désigné pour ce rôle.

Cependant le monde voulut vite voir une vilaine raison à la sollicitude émue qu'il y apporta. On ne comprenait pas qu'il continuât de maintenir constamment dans la société de sa fille une jeune personne dont la réputation ne sortait pas intacte des événements qui la lais-

saient orpheline. L'histoire de Jocelyne, telle que la malveillance publique la consacrait, était celle-ci : Mlle Monestier aurait poussé jusqu'aux plus scabreuses limites un flirt avec un jeune homme qui la demanda en mariage, puis qui se retira brusquement en découvrant qu'il n'était pas le premier dans les bonnes grâces de sa fiancée. Sa retraite aurait déterminé des catastrophes. D'abord sa propre mort, à lui, car le frère de Jocelyne le tua en duel. Puis la rupture de la jeune fille avec les siens, qui ne lui pardonnèrent pas. L'exil volontaire de ce frère, établi depuis lors à l'étranger. Le désespoir mortel de Mme Monestier, qui succomba de chagrin. Enfin, le suicide de M. Monestier, qui ne voulut pas survivre à sa femme.

Qu'y avait-il de vrai dans ces tragiques propos ? Pas la moitié, affirmèrent Nauders et Huguette en demandant à Clérieux de se rencontrer avec leur amie. Et cette moitié de vérité se défigurait encore, assuraient-ils, par l'interprétation, par l'ignorance des caractères, des mobiles, des causes. Jocelyne était une victime, indignement séduite, plus indignement calomniée. Jamais ses parents ne l'avaient condamnée, maudite. Le père Monestier était mort d'une embolie. Loin de renoncer vo-

lontairement à l'existence, il voulait vivre pour tirer vengeance du vrai coupable, — qui n'était pas le fiancé félon, si définitivement châtié par l'indignation fraternelle.

Tout ce romanque, vaguement logé dans la tête de Robert Clérieux par des conversations anciennes, ne l'avait jamais intéressé. De temps à autre, il taquinait sa compagne d'enfance, Huguette Nauders — même après qu'elle fut devenue vicomtesse de Gessenay — sur les airs de dévotion et de mystère qu'elle prenait à la moindre allusion touchant son amie.

« Eh bien ?... Et sainte Jocelyne demi-vierge et martyre ? » lui demandait-il en riant.

Elle pinçait les lèvres, soupirait. — « Taisez-vous, Bob. Vous ne saurez jamais ce que vaut cette fille-là. »

De tels dialogues n'étaient pas fréquents. La pensée de Mlle Monestier n'effleurait que de loin en loin et de façon fugace l'esprit de Clérieux. De trop absorbantes préoccupations pour lui-même et les siens ne lui laissaient guère — en ces deux dernières années surtout — le loisir des curiosités vaines sur autrui. Toutefois une notion récente releva dans son opinion une personne qu'il ne croyait pas devoir rencontrer jamais. (Car

elle fuyait le monde, s'enfermait dans la solitude, ne fréquentait Mme de Gessenay qu'en le plus strict tête-à-tête.)

Voici comment Clérieux fut amené à prendre d'elle une idée plus favorable.

Des amis l'engagèrent à souscrire quelques actions d'une modeste société plus philanthropique que financière. Les dividendes s'annonçaient minimes, mais suffisants pour amorcer les bonnes volontés, pour grouper des capitaux que n'eût pas attirés la charité seule, et surtout pour faire disparaître la pensée d'aumône. C'était une entreprise de logements ouvriers, d'un bon marché inouï, en des conditions exceptionnelles de salubrité, de confort. On réalisait le miracle par le bas prix de terrains situés non loin de Paris, et la création d'un petit chemin de fer, genre Decauville, qui transporterait presque gratuitement les travailleurs en ville. Tous les frais étaient couverts, avec la possibilité d'un bénéfice progressif, grâce à des combinaisons ingénieuses et au rapport du chemin de fer en dehors des heures de circulation ouvrière.

L'œuvre apparaissait merveilleusement pratique, d'un utilitarisme direct, et si bien calculée que, plus elle se développerait — c'est-à-dire plus

elle donnerait de bien-être à des malheureux — plus elle avait chance de devenir fructueuse pour ses actionnaires. Robert Clérieux n'apprit pas sans étonnement que toute l'organisation émanait d'un cerveau de femme. La fondatrice voulait d'ailleurs rester anonyme, non sans avoir versé la forte somme indispensable pour les premiers travaux.

Comme, un jour, Clérieux parlait avec enthousiasme de cette inconcevable chez Nauders, Huguette prit immédiatement ses airs de mystère accompagnés cette fois de sourires triomphants. Et Bob — ainsi qu'elle l'appelait en camarade — apprit que la créature d'intelligence et de générosité dont il venait de faire l'éloge n'était autre que Mlle Monestier.

« C'est un intérêt qu'elle met dans sa vie, expliqua Nauders. Car elle est résolue à ne se marier jamais. »

Le banquier l'avait aidée de ses conseils. Il avait même accepté la charge de directeur. Apport d'une magnifique puissance morale et financière. Nauders était une force.

Robert, dès lors, prit au sérieux la personnalité de Jocelyne Monestier. Mais, par contre, il se la figura dénuée de tout charme féminin, et se sentit plus disposé à admettre qu'en effet son aventure d'amour appartè-

nait au domaine de la légende. Cette philanthropie doublée d'une capitaliste, vieille fille par vocation, devait être — et pour cause — d'une inattaquable vertu.

La silhouette séduisante, dans la pénombre de la baignoire, aux Français, et le geste satisfait, admiratif de Nauders, déroutèrent une fois de plus Robert Clérieux.

Serait-elle, ainsi que certains prétendent, sa maîtresse ? Il écarta l'hypothèse, comme déplaçante. Cet homme plus que mir... cette jeune fille... Car elle méritait encore l'épithète, davantage même par son aspect que par son âge (celui de Huguette : vingt-huit à vingt-neuf ans). Et l'amie de sa fille, par-dessus tout pénible de croire à une telle vilénie. Il aurait donc profité de son autorité, presque paternelle, pour séduire l'enfant qu'elle était quand, par suite d'une catastrophe, elle s'était trouvée sans autre conseil, sans autre appui que lui. Pourquoi ne pas l'épouser, alors, puisqu'il était veuf ?

« Eh bien, voilà un joli monsieur ! » déclara Mme de Gessenay presque à haute voix, parlant d'un personnage de la pièce. « Dans quels milieux voit-on des mufles pareils ? (A suivre)